



DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
Mairie de SAINT-SAVOURNIN

13119

Tel : 04 42 04 64 03

Fax : 04 42 72 43 08

mairie@ mairie-savournin.fr

INSCRIPTION ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE « L'ESTELLO » - RENTRÉE 2021/2022

ELEVE

NOM : Prénom(s) : Né(e) le :

PIECES A FOURNIR :

- Pièce d'identité du représentant légal.
- Livret de famille : copie de la page des parents et celle de l'enfant (à défaut un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois).
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (eau, électricité, tél...).

Pour les personnes hébergées :

- ❖ Certificat d'hébergement + pièce d'identité en cours de validité de l'hébergeur.
- ❖ Justificatif de domicile de l'hébergeur de moins de 3 mois (eau, électricité, tél...).
- ❖ Justificatif au nom de l'hébergé (RIB, sécurité sociale, caisse d'allocation familiale, attestation de changement d'adresse postale..) de moins de 3 mois.

- Copie du carnet de santé (pages des vaccinations : DT Polio, coqueluche).
- Certificat de radiation pour les élèves scolarisés dans un autre établissement.

*NB : En cas de situation particulières (divorces...) nous vous invitons à contacter nos services au
04.42.04.64.03.*

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : _____ Niveau : _____ Classe : _____

ÉLÈVE

NOM de famille : _____ NOM d'usage : _____ Sexe : M F

Prénom(s) : _____ / _____ / _____

Né(e) le : ____ / ____ / ____ Lieu de naissance (commune et département) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

RESPONSABLES LÉGAUX

Mère NOM de famille : _____	Autorité parentale : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
NOM d'usage : _____	Prénom : _____
Adresse : _____	
Code postal : _____	Commune : _____
Tél. domicile : _____	Tél. portable : _____ Tél. travail : _____
Courriel : _____	

Père NOM de famille : _____	Autorité parentale : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
NOM d'usage : _____	Prénom : _____
Adresse : _____	
Code postal : _____	Commune : _____
Tél. domicile : _____	Tél. portable : _____ Tél. travail : _____
Courriel : _____	

Autre responsable légal (personne physique ou morale)	Autorité parentale : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Organisme : _____	Lien avec l'enfant : _____
Fonction : _____	
Adresse : _____	
Code postal : _____	Commune : _____
Tél. : _____	Tél. portable : _____ Courriel : _____

SERVICES PÉRISCOLAIRES

Garderie matin : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Garderie soir : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Études surveillées : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Restaurant scolaire : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Transport scolaire : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

ASSURANCE DE L'ENFANT

Responsabilité civile : Oui Non Individuelle Accident : Oui Non

Compagnie d'assurance : _____ Numéro de police d'assurance : _____

AUTORISATION (à remplir par les deux parents en cas d'adresses différentes) (Ne cocher qu'en cas de refus)

	Mère	Père
Je ne désire pas communiquer mon adresse aux associations de parents d'élèves.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je ne souhaite pas que mon enfant soit photographié(e) ou filmé(e) dans le cadre des activités scolaires.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Responsables légaux : Il est important de renseigner le document concernant les deux responsables légaux pour : La transmission des résultats scolaires (circulaire n°94-149 du 13/04/1994). Les élections des représentants des parents d'élèves : chaque parent est désormais électeur et éligible (note de service n°2004-104 du 25/06/2004).

PERSONNES À APPELER EN CAS D'URGENCE ET/OU AUTORISÉES À PRENDRE L'ENFANT A LA SORTIE

NOM : _____ Prénom : _____ A appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant : _____ Autorisé à prendre l'enfant
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____
Téléphone travail : _____

NOM : _____ Prénom : _____ A appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant : _____ Autorisé à prendre l'enfant
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____
Téléphone travail : _____

NOM : _____ Prénom : _____ A appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant : _____ Autorisé à prendre l'enfant
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____
Téléphone travail : _____

NOM : _____ Prénom : _____ A appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant : _____ Autorisé à prendre l'enfant
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____
Téléphone travail : _____

NOM : _____ Prénom : _____ A appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant : _____ Autorisé à prendre l'enfant
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____
Téléphone travail : _____

Date : _____ Signature de la mère : _____ Signature du père : _____

Les données renseignées sur cette fiche seront prises en compte par le directeur d'école dans le logiciel de l'Education nationale, « Base Elèves 1er degré ». Le maire de la commune est également destinataire de ces données, dans le cadre de ses compétences légales en matière d'inscription scolaire et de contrôle de l'obligation scolaire.

Le droit d'accès et de rectification des personnes aux données les concernant s'exerce auprès du directeur d'école, de l'EN de circonscription ou du directeur académique des services de l'éducation nationale dans les conditions définies par les articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004.

FICHE D'URGENCE

Document non confidentiel à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire. Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.

Année scolaire : /

CLASSE :

Élève :

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

N° et adresse du centre de sécurité sociale :

N° et adresse de l'assurance scolaire :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

1. N° de téléphone du domicile : / / / /

2. N° du père : / / / /

3. N° de la mère : / / / /

4. Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement

/ / / /

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

/ / (Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

Coordonnées du médecin traitant :

Nom :

Adresse :

N° de téléphone : / / / /

Observations particulières :

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre ...) :

.....

RÈGLEMENT DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE L'ESTELLO

Chemin de l'Adrech – 13119 Saint-Savournin

Tel : 04.42.04.64.33 – Fax : 04.42.70.94.83 e-mail : ce.0131126d@ac-aix-marseille.fr

- ✓ **Horaires** : Lundi – mardi- jeudi -vendredi – (matin : 8h20 à 11h30/après-midi 13h20 à 16h30 accueil jusqu'à 13h30).

La durée hebdomadaire de la scolarité des élèves est fixée à 24 heures.

Des activités pédagogiques complémentaires sont proposées entre 11h30 et 12h00, pour certains élèves.

A l'école primaire, à l'issue des périodes de classe, les enfants sont accompagnés jusqu'à la sortie de l'école ou sont confiés à une structure d'accueil désignée par écrit par la famille (cantine, garderie, ramassage scolaire...). Ces structures d'accueil ne sont pas sous la responsabilité de l'école.

- ✓ **Absences** : L'école primaire est obligatoire. En cas d'absence, les parents doivent fournir à l'enseignant un justificatif écrit. Au-delà de 48 heures, les parents préviendront l'école des raisons de l'absence et fourniront un certificat médical au retour de leur enfant.

- ✓ **Assurance scolaire** : - L'assurance scolaire n'est pas exigée dans le cadre des activités obligatoires.

- Dans le cadre des activités facultatives proposées par l'école, l'assurance est obligatoire, autant pour les dommages dont l'enfant serait l'auteur (responsabilité civile) que pour ceux qu'il pourrait subir (assurance individuelle - accidents corporels).

- ✓ **Goûter** : Pour des raisons d'hygiène alimentaire ainsi que pour éviter certains conflits, seuls les goûters du matin sont autorisés. Du fait du nombre important d'allergies alimentaires lourdes, seuls les aliments exclusivement à base de pomme sont autorisés à l'école.

- ✓ Objets apportés à l'école : Les objets dangereux ou ceux provoquant des disputes ne doivent pas être apportés à l'école. Il est recommandé de ne pas venir avec des objets de valeur. La responsabilité de l'école ne saurait-être engagée en cas de vol ou de dégradation de ceux-ci. Les téléphones portables sont strictement interdits dans l'enceinte scolaire.

- ✓ Règlement de la cantine : La municipalité, organisateur du temps de cantine de 11h30 à 13h20, est pleinement responsable des élèves inscrits et présents. Durant l'interclasse de midi, un règlement, annexé à celui-ci, est appliqué par les employés municipaux. L'inscription à la cantine suppose l'adhésion à ce règlement. Le règlement de cantine peut-être révisé sans avis du conseil d'école mais en concertation avec les représentants des élus municipaux, des parents, du personnel municipal et des élèves de chaque classe.

Le règlement de l'école est remis à chaque famille lors de l'inscription de son enfant.

Il est annuellement remis à l'approbation du Conseil d'Ecole.

Ecole élémentaire de l'Estello Saint-Savournin

RÈGLEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE

*Ce règlement est valable pendant le temps scolaire, la garderie
et le temps de cantine.*

- ✓ **Séparation de la cour :** La cour est séparée en 2 zones matérialisées par une bande blanche pour l'organisation des jeux des CP, CE1 et des CE2, CM1, CM2.
- ✓ **Zone interdite :** Il est interdit de jouer et même de stationner dans la zone sous le préau devant les toilettes et la porte d'entrée.
- ✓ **Insultes et bagarres :** Toutes les insultes entre camarades sont bien sûr interdites et les bagarres seront très sévèrement sanctionnées (un avertissement sera donné aux 2 parties).
- ✓ **Les ballons :** Seuls les ballons ou balles en mousse légère sont autorisés.
- ✓ **Le grillage :** Il est interdit de se suspendre et de rebondir sur le grillage. Il est interdit également de suspendre des vestes au grillage.
- ✓ **Jeux dans les toilettes :** Les jeux dans les toilettes sont interdits et chacun doit respecter la propreté de ces lieux.
- ✓ **Propreté dans la cour :** Les papiers et plastiques doivent être jetés dans les poubelles et non laissés par terre ou jetés dans les égouts.
- ✓ **Les jouets autorisés ou interdits :** A priori, tous les jouets sont autorisés, mais :
 - les grosses billes ainsi que tout jouet dangereux sont strictement interdits.
 - d'une manière générale tout jouet personnel de valeur ou créant régulièrement des situations de conflit est interdit à l'école et leur utilisation se fait sous la seule responsabilité des familles (toute plainte de vol ou de bris en particulier ne sera pas recevable).
- ✓ **Planning d'utilisation pour les terrains et espaces de jeux :** Afin de gérer au mieux les espaces de jeux pendant les temps de récréation, un planning d'utilisation des terrains de ballon et des tables de ping-pong est mis en place et doit être respecté. Il est interdit d'utiliser ces terrains ou ces tables lorsqu'ils sont réservés pour d'autres classes, même si celles-ci vous y invitent. Il est également interdit de jouer au ballon en dehors des terrains tracés. L'accès aux tables de ping-pong n'est possible qu'à partir du CE2.
- ✓ **Graffitis :** Les graffitis sur les murs sont interdits et seront sévèrement punis.

Le responsable légal

L'élève

Le Directeur

**Charte d'utilisation des TICE pour les élèves
de l'école élémentaire « l'ESTELLO »**

I – Je connais mes droits :

J'ai droit :

- ✓ D'accéder aux ressources informatiques et multimédia sous la responsabilité d'un enseignant.
- ✓ Au respect de mon identité (utilisation de mon image et de mon nom).
- ✓ Au respect de mon travail dans le cadre défini par l'enseignant.
- ✓ D'accéder à Internet sous la responsabilité d'un enseignant si les ordinateurs de mon école sont munis de logiciels de protection ou d'un filtrage de sites web.

II – Je connais mes devoirs :

Pour respecter la Loi, je dois :

- ✓ Respecter le matériel.
- ✓ Ne pas installer sans autorisation des logiciels.
- ✓ Ne pas essayer de modifier les configurations du matériel qui m'est confié.
- ✓ Ne pas tenter d'accéder à des sites interdits.
- ✓ Prévenir immédiatement mon enseignant si un site interdit s'affiche à l'écran bien que les ordinateurs de mon école soient munis de logiciels de protection ou d'un filtrage de site web (des contrôles techniques peuvent être effectués pour vérifier les tentatives éventuelles d'accès aux sites interdits).
- ✓ Ne pas utiliser des images, des textes ou des musiques dont je ne suis pas l'auteur sans autorisation.

Si je ne respecte pas cette charte, je sais que je pourrai être sanctionné.

L'élève

Le ou les enseignants de l'élève

.....

.....

FOURNITURES SCOLAIRES

Dans l'esprit de l'école publique gratuite, la municipalité subvient à la fourniture de la totalité des *fournitures collectives* de l'école primaire.

Pour ce qui est du *matériel individuel*, nous vous demandons de veiller à la fourniture du matériel suivant pour la rentrée scolaire :

CP

Le matériel doit être étiqueté au nom de l'élève

- Un cartable d'une dimension suffisante pour contenir un cahier 24x32 cm
- Une trousse avec :
 - 1 stylo bleu effaçable (encre gel)
 - 1 stylo vert et 5 crayons gris
 - 2 gommes et 1 taille-crayons
 - 1 paire de ciseaux
 - 5 sticks de colle grand modèle
 - 1 règle 20 cm en plastique rigide
- Une trousse avec feutres et crayons de couleurs
- 1 ardoise blanche effaçable avec 10 feutres (type « Velleda Fin») et de quoi effacer
- Des crayons de couleur et des feutres
- 3 chemise à élastiques et rabats format 21 x 29,7 cm
- Un porte-vues (60 volets) et 1 porte-vues (40volets) à **feuilles lisses**

Matériel collectif à renouveler dans l'année :

1 boîte de mouchoirs en papier

Ces fournitures seront récupérées, en début d'année, par l'enseignante.

CE1

Une trousse comprenant :

- 2 crayons à papier HB
- 2 gommes et un taille-crayons
- 3 stylos à bille (bleu, vert, rouge)
- 5 sticks de colle
- 1 paire de ciseaux
- 4 surligneurs

Une trousse comprenant : feutres et crayons de couleurs

Matériel :

- 1 règle de 30 cm en plastique rigide
- 1 calculette simple avec les 4 opérations (**Attention** : sans virgule ou point pour séparer les milliers et les centaines. Sont exclues également les machines de conversion franc – euro)

Papeterie :

- 1 ardoise blanche avec 10 feutres (type « Velleda Fin») et de quoi effacer
- 1 porte-vues (80 volets) + 2 porte-vues (60 volets) à **feuilles lisses**
- 2 chemises à élastique et rabats format 21 x 29,7 cm
- 1 cahier de texte

Tout ce matériel doit être étiqueté ou marqué au feutre permanent au nom de l'élève.

A votre charge tout au long de l'année de vérifier et de compléter le matériel de votre enfant.

Le matériel des années précédentes peut être réutilisé s'il est en bon état

AGENDA INTERDIT

CE2

Une trousse comprenant :

- 1 crayon
- 1 gomme
- 1 taille-crayons
- 3 stylos à bille (bleu, vert, rouge)
- 1 stick de colle
- 1 paire de ciseaux

Matériel :

- 1 règle **en plastique rigide (30 cm)**
- 1 trousse de feutres et de crayons de couleur
- 1 pochette cartonnée avec élastiques
- 1 ardoise blanche effaçable avec feutres (de type « Velleda ») et de quoi effacer
- 1 porte vues 60 volets
- 1 classeur format A4 (4 anneaux)
- 1 cahier de texte

Matériel collectif à renouveler dans l'année :

- 1 boîte de mouchoirs en papier
- 1 paquet de 50 pochettes transparentes perforées

CM1

- 1 cahier de texte
- 1 trousse avec feutres et crayons de couleur
- 1 porte-vues (60 volets)
- 2 chemises à élastiques et rabats format 21 x 29,7 cm
- 1 ardoise et de quoi effacer dans un petit sac de toile
- 1 trousse avec matériel courant : Stylos bleus et verts, crayon gris, gomme, taille-crayons, règle plate **en plastique rigide** (30 cm), ciseaux, compas et équerre.
- 1 classeur format A4, 4 anneaux
- 1 calculatrice simple avec les 4 opérations (**Attention** : sans virgule ou point pour séparer les milliers et les centaines. Sont exclues également les machines de conversion franc – euro)

Matériel collectif à renouveler dans l'année :

- 1 boîte de mouchoirs en papier
- 4 bâtons de colle
- 1 paquet de 50 pochettes transparentes perforées

CM2

A marquer avec un feutre permanent au nom ou aux initiales de l'élève

* 1 trousse avec matériel courant :

- stylo(s) bleu (s) à encre ou à bille, stylo vert
- crayon gris, gomme, taille crayons
- règle plate **en plastique rigide** de 30 cm, ciseaux

- *1 trousse de feutres et crayons de couleur
- *1 classeur format A4, 4 anneaux
- *1 ardoise et de quoi effacer dans un petit sac de toile
- *1 chemise à élastiques et rabats format 21 x 29.7cm

Matériel collectif à renouveler dans l'année :

- 1 boîte de mouchoirs en papier
- 6 bâtons de colle
- 1 paquet de 50 pochettes « cristal » perforées

Tout ce matériel doit être étiqueté ou marqué au feutre permanent au nom de l'élève.
A votre charge tout au long de l'année de vérifier et de compléter le matériel de votre enfant.
Le matériel des années précédentes peut être réutilisé s'il est en bon état